



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

<b>CONVOCATION</b>	
Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**THEME : SOCIAL 1**

**OBJET : AVIS DE LA COMMUNE  
DE BRIANCON SUR LES PROJETS  
DE SCHEMAS CONSTITUTIFS DU  
PROJET REGIONAL DE SANTE.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard  
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène  
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine  
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires promulguée le 21 juillet 2009, les articles L.1434-1 et 1434-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'avis de consultation publié le 24 octobre 2011 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Paca, invitant les collectivités locales à formuler un avis dans un délai de deux mois sur le plan stratégique régional de santé, les schémas sectoriels et le programme régional de gestion du risque.

Considérant que la commune de Briançon doit formuler un avis sur l'élaboration des projets de schémas constitutifs du projet régional de santé et particulièrement sur le Schéma Régional de l'Organisation des Soins (SROS),

Vu l'avis de la conférence de territoire réunie le 30 novembre 2011,

Considérant que l'annonce par la Conférence Sanitaire de Territoire d'un projet de réorganisation touchant le service de réanimation suscite la plus vive inquiétude de la population communale et intercommunale,

Considérant que le maintien d'un service de six lits de réanimation est indispensable pour garantir au sein du Centre Hospitalier un service de qualité,

Considérant le rôle du Centre Hospitalier dans l'ensemble du pôle sanitaire aussi bien pour les établissements de soins de suite que pour les maisons d'enfant,

Considérant que le contexte géographique ne permet pas en toutes circonstances météorologiques, la réorganisation envisagée fondée sur des transferts de patients vers d'autres centres hospitaliers.

Considérant la place du tourisme dans l'économie locale qui nécessite le maintien d'une offre de soin- notamment en traumatologie- pouvant répondre aux affluences saisonnières,

Considérant qu'une convention cadre signée entre l'ARS PACA et l'ARESS Piémont en juin 2010 prévoit une intégration de l'hôpital de Briançon dans l'organisation du schéma sanitaire du haut de la vallée de Susa et que le développement de la coopération transfrontalière permettra d'asseoir l'équilibre budgétaire du centre hospitalier sur un bassin de population plus important,

Considérant que de plus, on constate l'absence de table de coronarographie dans les Alpes du Sud et qu'il est indispensable de prévoir au CH de Briançon un lien fort avec des CHU spécialisés dans le traitement des AVC dès la première heure,

Considérant les démarches initiées par le plan de retour à l'équilibre, notamment l'avenant au Contrat d'Objectif du 1<sup>er</sup> août 2011 qui stipule :

*« Du fait de son particularisme, le CHB se prête peu au financement 100% T2A et se retrouve confronté à des difficultés budgétaires sérieuses. Il pourrait relever d'une approche budgétaire adaptée reconnaissant ce particularisme.*

*Points forts :*

- *La qualité de l'offre de soins comme témoigne l'attractivité du CHB pour la population résidente du territoire de proximité (Briançon, Le Monétier les Bains, Saint-Chaffrey, Vallouise, L'Argentière les Ecrins, La Roche de Rame, Guillestre, Aiguilles).*
- *La réponse apportée à la population touristique et à la demande en traumatologie sportive,*
- *La réponse apportée à la population hospitalisée dans les établissements SSR de la station,*
- *La variété de l'offre de soins, variété incontournable en raison de l'isolement du CHB. Cette offre de soins s'inscrit dans le cadre des priorités de santé publique de l'ARS PACA, à savoir la réduction des inégalités d'accès aux soins,*
- *La réponse apportée en compensation à l'absence de nombreuses spécialités médicales en ville,*

- *L'accueil d'internes en médecine lesquels choisissent souvent d'exercer dans le briançonnais au terme de leur internat. Cet accueil apparaît ainsi a posteriori comme un moyen efficace de lutte contre la désertification médicale,*
- *La demande de l'ARESS du Piémont (Italie) de considérer le CHB comme le centre hospitalier de référence (niveau 2 selon la classification transalpine) pour la population résidente de la haute vallée de Suze. Cette volonté de développement de la coopération sanitaire transfrontalière a abouti à un accord cadre signé en juin 2010 entre l'ARS PACA, l'ARESS Piémont, l'hôpital de Suza et le CHB. Ce projet s'inscrit dans les perspectives européennes à court terme avec le projet ALCOTRA,*
- *Le recrutement de médecins italiens (chirurgies digestive, traumatologique, ORL, gynéco-obstétrique) dont les cursus universitaires et professionnels se sont déroulés en partie en France,*
- *La perspective d'augmentation d'activité qui résulte des 2 alinéas sus-jacents.*

*En résumé,*

*L'évolution erratique de l'activité sur la période considérée, certes en partie due aux travaux, pose néanmoins le problème de la stabilité de l'équipe médicale. On est en droit d'espérer que la prise de conscience née de l'audit généralisé conduit en 2010 par un consultant extérieur, suivi du plan de redressement élaboré par la direction par intérim et mis en œuvre par une nouvelle direction permettront de stabiliser rapidement la situation et conforter la position du CHB sur son territoire.*

Considérant l'implication de Briançon en matière de santé, notamment au sein du réseau des « Villes Santé OMS »,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver l'avis suivant :

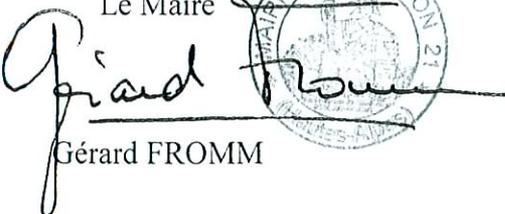
- S'agissant de la méthode de consultation, la commune regrette un calendrier contraint rendant difficile la prise en compte des différents acteurs. Elle dénonce l'annonce par l'Etat de décisions présentées comme définitives avant la fin de la procédure de consultation.
- S'agissant de l'ensemble du schéma stratégique, la commune dénonce le recours à des indicateurs qui ne reflètent pas la réalité du territoire notamment en ne prenant pas en compte les fluctuations de population, liées à la fréquentation touristique et à la présence de travailleurs saisonniers.
- S'agissant du Schéma Régional de l'Organisation des Soins (SROS), la commune de Briançon exige que les citoyens Briançonnais puissent continuer à avoir accès à des soins de qualité, et refuse les décisions de restriction budgétaire qui auraient pour effet la suppression du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons,
- La commune de Briançon demande le maintien de six lits de réanimation et de deux lits de soins continus,
- La commune de Briançon demande la suspension immédiate de toute décision visant à réduire les moyens du Centre Hospitalier des Escartons,
- La commune de Briançon demande que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser efficacement une coopération transfrontalière qui permette de conforter l'équilibre économique de l'établissement,
- La commune de Briançon demande une prolongation d'un mois de la phase de concertation afin de permettre à l'ARS un réexamen complet des contraintes du territoire Briançonnais.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 DEC. 2011

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011

NOTIFIÉ LE